

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 mars 2020

Le Gouvernement, l'ADF et l'ANIL aux côtés des locataires qui se retrouveraient en difficulté pour payer leur loyer dans le contexte de l'épidémie du coronavirus

Dans le contexte de l'épidémie du coronavirus – COVID-19, les locataires qui se retrouveraient en difficulté pour payer leur loyer pourront s'appuyer sur les dispositifs mis en place par le Gouvernement, l'Assemblée des Départements de France et l'Agence nationale pour l'information sur le logement.

Le Gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs et pris des mesures immédiates pour maintenir le revenu des Français et assurer leur capacité à payer leurs charges, notamment leur loyer. Ainsi, la continuité des droits aux aides sociales versées par les Caisses d'allocations familiales (CAF) sera assurée, le recours au chômage partiel a été simplifié et renforcé.

Si, malgré le soutien apporté par le Gouvernement pour garantir leurs revenus, certains Français rencontraient des difficultés à assurer le paiement de leurs loyers d'habitation, ils sont évidemment invités à contacter rapidement leur propriétaire pour expliquer leur situation particulière.

Le ministère de la Cohésion des territoires et l'Assemblée des Départements de France ont par ailleurs mobilisé l'Agence nationale pour l'Information sur le Logement (ANIL : <https://www.anil.org>) qui accompagne ceux qui en ont besoin. Les conseillers des agences départementales (0805 16 00 75), dont le ministre salue la mobilisation, informent sur le logement, accompagnent ceux qui en ont besoin pour trouver une solution juridique et leur présentent les différentes aides financières existantes.

Parmi celles-ci, les aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL), se montant à près de 350 millions d'euros placées sous la responsabilité des conseils départementaux, pourront être utilement mobilisées en faveur des locataires les plus fragiles, qui sont justement éligibles au FSL. Dans le contexte actuel, l'Assemblée des Départements de France s'engage à ce que les dossiers puissent être instruits rapidement et faire l'objet d'un examen individuel et circonstancié. Un comité de suivi sera mis en place entre l'Etat et l'ADF pour s'assurer que les moyens mobilisés répondent aux besoins identifiés dans chaque territoire afin d'accompagner tous les locataires en difficulté pour payer leur loyer.

Dans le contexte de la crise sanitaire que nous traversons, la ministre de la Cohésion des territoires, le ministre chargé de la Ville et du Logement et le président de l'Assemblée des Départements de France savent compter sur la mobilisation de tous les acteurs pour accompagner les locataires et leur apporter des réponses adaptées pour le paiement de leur loyer.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales :

Tél : 01 44 49 89 06

Mél : presse@cohesion-territoires.gouv.fr

**Service presse de Julien Denormandie,
ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales,
chargé de la ville et du logement :**

Tél : 01 44 49 85 65

Mél : presse@cohesion-territoires.gouv.fr

Service presse de l'Assemblée des Départements de France

Mél : sophie.lemouel@departements.fr

Désinscription ici